



## Covid-19 : quatre questions sur les tests salivaires à l'école

- Planète
- Coronavirus et pandémie de Covid-19

Les élèves de la zone A expérimentent le dispositif, qui doit permettre de tester « entre 50 000 et 80 000 » enfants cette semaine, selon le gouvernement.



JEAN-PHILIPPE KSIAZEK / AFP

Face au risque d'une nouvelle recrudescence de l'épidémie de Covid-19, la France déploie dans les écoles, à partir de lundi 22 février, un nouvel outil de dépistage. Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a ainsi annoncé samedi qu'« entre 50 000 et 80 000 tests » salivaires seraient réalisés la première semaine, pour atteindre 200 000 hebdomadairement.

Les élèves de la zone A (académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers), qui retournent à l'école lundi, sont les premiers à expérimenter le dispositif. Viendront ensuite ceux des zones B (Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg) et C (Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles), dont les vacances se terminent les 1<sup>er</sup> (zone C) et 8 mars (zone B).

Lire aussi : le dépistage massif par prélèvement salivaire est désormais possible en France

- Comment les tests salivaires fonctionnent-ils ?

Il s'agit du test le moins contraignant. Contrairement au prélèvement nasopharyngé – souvent douloureux au moment du passage de l'écouvillon dans le nez – le test salivaire n'est pas invasif, donc particulièrement adapté pour les enfants. Pour réaliser le prélèvement, ils devront cracher au moins un millimètre de salive dans un flacon. Si les plus jeunes, âgés de moins de 6 ans, ne parviennent pas à cracher, la salive peut être prélevée sous la langue à l'aide d'une pipette.

Précision du site officiel du service public : le prélèvement « doit être réalisé trente minutes après la dernière prise de boisson, d'aliment, de cigarette (ou d'e-cigarette), d'un brossage des dents ou d'un rinçage bucco-dentaire ». L'échantillon, qui doit être analysé au plus tard dans les vingt-quatre heures après le prélèvement, se conserve



dans un flacon sec et stérile à température ambiante. Il doit être remis le plus rapidement possible au laboratoire d'analyse.

Ce prélèvement a, par ailleurs, l'avantage de ne pas mobiliser de professionnel de santé pour enfoncer l'écouvillon dans les narines. « *Le prélèvement salivaire peut être réalisé de manière assistée ou en autoprélèvement au laboratoire de biologie médicale, au domicile ou sur un site de dépistage* », détaille le site.

En revanche, il ne s'agit pas de tests rapides, comme les tests antigéniques. Le délai de rendu des résultats est similaire aux tests RT-PCR nasopharyngés, soit environ vingt-quatre heures. Si le test est positif, une recherche systématique de variant sera appliquée.

- Quelle est leur fiabilité ?

L'élargissement des tests RT-PCR aux prélèvements salivaires repose sur une analyse menée par un groupe d'experts en épidémiologie, infectiologie, virologie et méthodologie de la Haute Autorité de santé (HAS) portant sur 4 520 paires de tests positifs (comparaison nasopharyngés et salivaires). Depuis cette étude, un test Covid-19 est jugé positif que l'on obtienne une réponse positive fondée sur un prélèvement nasopharyngé ou salivaire.

Il en ressort toutefois que le test salivaire est légèrement moins fiable que celui réalisé dans le nez. Dans son avis rendu le 22 janvier, la HAS avait jugé que les détections par RT-PCR sur salive devaient être jugées fiables malgré la perte de sensibilité de 3 % à 13 % par rapport aux prélèvements nasopharyngés. Soit une sensibilité de 85 %, contre 90 % pour les prélèvements nasopharyngés. La sensibilité mesure la capacité d'un test à détecter le maximum de personnes infectées, et donc à générer le moins de faux négatifs possible.

« *Ce différentiel [de sensibilité] est à mettre en balance avec l'acceptabilité du prélèvement salivaire, par rapport au nasopharyngé, par exemple chez les enfants ou dans des populations pour qui un test doit être répété régulièrement* », notait l'avis de la HAS.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Dépistage : les failles du premier déconfinement en France

## • Quels sont les dispositifs préconisés ?

Dans un avis rendu le 11 février, la HAS autorise le recours à cette méthode dans le cadre de dépistages « à large échelle » sur un groupe fermé, comme les écoles, les universités, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou encore les personnels soignants. Le recours au test salivaire est aussi préconisé pour la recherche de cas contacts « *lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible* ».

« *Nous avons décidé de le déployer d'abord dans les écoles* », avait expliqué, le même jour, le premier ministre, Jean Castex, dans un établissement scolaire du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où l'AP-HP conduisait une opération pilote. Fixant un objectif d'au moins 200 000 tests par semaine dans un premier temps, Jean Castex avait également évoqué leur intérêt pour les soignants, « *des populations qui sont obligées de se tester souvent* ».

Lire aussi : la porte est ouverte pour les tests salivaires de dépistage en France

- Comment ce protocole va-t-il être appliqué dans les écoles ?

Ces prélèvements, qui concernent pour l'heure les élèves de la zone A, ne sont pas obligatoires. Ils peuvent être réalisés après un accord écrit des parents. Ils concernent en premier lieu les élèves de la maternelle et du primaire, plus sensibles au test nasopharyngé.



Le personnel scolaire craint d'ailleurs des difficultés logistiques pour leur mise en place. « *Tout le traçage repose déjà sur nous parce que les agences régionales de santé et la Sécurité sociale sont débordées* », plaide Saphia Guereschi, secrétaire générale du Syndicat national des infirmières conseillères de santé-Fédération syndicale unitaire (Snics-FSU), le syndicat des infirmières de l'éducation nationale.

Les infirmières libérales et la sécurité civile peuvent être mobilisées pour dépister dans les établissements scolaires, un recours « *inégal* » en fonction des académies, selon le Snics-FSU. Les médecins scolaires, pour leur part, alertent sur leur incapacité à mener à bien des tests salivaires à grande échelle, en particulier dans les départements où les élèves sont nombreux et la médecine scolaire trop rare.

Notre sélection d'articles sur le Covid-19

[Voir plus](#) [Voir moins](#)

[Le Monde](#)  
[Contribuer](#)

**Services**



**FORMATION ANGLAIS** avec Gymglish

POUR AMÉLIORER  
VOTRE **ANGLAIS**

**1 MOIS OFFERT**

